

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	CIMIEZ		1 page
	BULLETIN D'INFORMATION	COURRIER/2010		
		Création	MàJ	Vérification
		06/03/2018		06/03/2018
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Catherine STELANDRE Poste 34650.	22/03/2018	22/03/2018	Immédiate

CONCOURS RESERVE POUR LE RECRUTEMENT D'INGENIEURS HOSPITALIERS

**SPECIALITES : INFORMATIQUE - GENIE BIOLOGIQUE - ORGANISATION ET
METHODE**

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.H.U. de NICE

- Vu le code de la santé publique,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Vu le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 portant statuts particuliers des personnels techniques des catégories A et C de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2013-121 du 6 février 2013 modifié pris pour l'application du chapitre III du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Vu l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier,
- Vu l'arrêté du 6 juin 2013 pris en application de l'article 8 du décret n° 2013-121 du 6 février 2013 et fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés pour l'accès aux corps des ingénieurs hospitaliers de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu – le procès-verbal de la réunion du jury en date du 22 mars 2018,

DECLARE ADMIS :

GENIE BIOLOGIQUE	
NOMS PRENOMS	ADMIS
Liste principale	
SCHMID épouse MASSACRIER - Valérie	1

ORGANISATION ET METHODE	
NOMS PRENOMS	ADMIS
Liste principale	
ABDERRAHIM épouse FERKOUNE Anissa	1 ex aequo
MARTINEZ Estelle	1 ex aequo
LIEBART épouse BONNARD Mélanie	3
WATRY épouse OLIVERI Vanina	4
PLAZA Sandra	5
Liste complémentaire	
CHAMPENOIS Isabelle	1
CAUSERET Marion	2
ORDONEZ épouse BEYRNE Monica	3
TABIASCO épouse GRIFFONNET Jennifer	4

Par déléation,
La Directrice des Ressources Humaines,


Pauline ROBINEAU